



Syndicat UNSA territoriaux CeA

CTP du 1^{er} février 2022 Les positions de l'UNSA

1. Consultation – Mise à jour du règlement spécifique du temps de travail pour les pilotes des bacs rhénans de la Collectivité européenne d'Alsace
L'UNSA s'est positionnée en faveur de ce nouveau règlement.

2. Consultation – Modalité de mise en œuvre du télétravail dans la CeA

Pour les élu-es de notre collectivité, le télétravail participe « à la modernisation et la souplesse de l'action publique de la Collectivité et de son organisation. Il permet de développer de nouvelles pratiques organisationnelles fondées sur des formes de management plus participatives, centrées sur l'autonomie et la responsabilisation de l'agent. Il constitue un levier qui favorise la reconnaissance, la considération et la qualité de vie des agents et contribue à une meilleure conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle. Le télétravail a été mis en place dans les deux anciens départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de façon très probante avec une satisfaction constatée des agents et des encadrants. Des évaluations ont été menées concluant aux bienfaits d'un tel dispositif. »

Pour notre DGS, par ailleurs, un cap est donné : « faire équipe et faire plus simple, pour réussir ensemble ». Or, comment « faire équipe et faire plus simple, pour réussir ensemble », lorsqu'une déclinaison à géométrie variable du télétravail est observée. Ainsi, alors même que certaines activités télétravaillables et regroupables par journée pleine sont simplement ignorées, le télétravail est refusé en s'appuyant sur les critères restrictifs intégrés dans la présente charte.

Pour décliner sur le terrain le constat très favorable dressé par les élu-es de notre collectivité, l'UNSA demande que soit choisie une approche par activité, afin de rendre le télétravail équitablement accessible.

Ensuite, l'UNSA plaide pour qu'un jour de télétravail accordé puisse s'exercer au lieu choisi par l'agent-e quelle que soit la distance avec la mise en place d'un délai de prévenance, en cas de nécessité de report. L'UNSA plaide également en faveur de la conjugaison du télétravail à jours fixes et à jours flottants pouvant être attribués sur une base hebdomadaire, mensuelle ou annuelle et rendu désormais possible. L'UNSA demande que le délai de réponse, fixé à un mois maximum à compter de la date de réception de la demande de l'agent-e ou de la limite de dépôt des demandes dans le cadre d'une campagne de recensement, soit mentionné dans la présente charte.

L'application par l'administration de critères restrictifs à l'accès au télétravail, ainsi que l'obligation de devoir revenir sur site immédiatement en cas de besoin sans application d'un délai de prévenance pourtant prévu par la charte nationale ont contraint l'UNSA à voter contre ce dossier.

3. Consultation – Mise en place d'une offre d'action sociale harmonisée au sein de la Collectivité européenne d'Alsace

S'agissant du règlement d'attribution des titres-restaurant :

- L'UNSA demande pourquoi la CeA exclut les assistantes et assistants familiaux de leur bénéfice ?
En effet, au même titre que les autres agent-es de notre collectivité qui en bénéficient, elles et ils déjeunent sur leur lieu de travail. À ce titre, la prise en charge de leurs frais de repas est rendue obligatoire. En effet, leur domicile constitue bien leur lieu de travail 24h/24H, 7j/7j et 365j/365j.
- Nous lisons ensuite que les collègues s'engagent pour la totalité de la campagne courant du 1^{er} septembre au 31 août et que la commande sera tacitement reconduite l'année suivante.
À quel moment, l'agent-e qui ne souhaiterait plus se voir attribuer des titres-restaurant pour l'exercice suivant doit-elle ou il en formuler la demande ?
- L'UNSA rappelle enfin sa demande d'une augmentation de la prise en charge du titre-restaurant par l'employeur à hauteur de 60%, contre 50% aujourd'hui.

L'exclusion des ASSFAM du bénéfice des TR, l'obligation d'accepter ou de refuser en bloc les titres restaurant et la non prise en charge à hauteur de 60% de la valeur faciale du titre-restaurant, comme l'autorise pourtant la réglementation a conduit l'UNSA à voter CONTRE ce dossier.

Consultation – Plan de formation et bilan de formation de la Collectivité européenne d'Alsace
L'UNSA s'est positionnée favorablement.